



CRÉDIT GRATUIT 2016

DOSSIER DISTRIBUTEURS AGRÉÉS

PIANO



Piano Yamaha
série b ou Gb1K

OSEZ
le crédit gratuit
MAESTRO !

0%
TAEG FIXE

Offre valable
du 01 septembre
au 31 octobre 2016
de 12 à 60 mois
Exclusivement sur pianos Yamaha neufs de
la série b ou Gb1k acoustique noir d'un
montant maximum de 12 018€

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Exemple : Pour un crédit lié à la vente d'un Piano b1 acoustique noir brillant au prix indicatif de 3 448,80€, vous remboursez 60 mensualités de 57,48€, hors assurance facultative. Le montant total dû est de 3448,80€. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) Fixe de 0% (Taux débiteur fixe de 0%). Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 5,92€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance est de 3,997%. Le Montant total dû au titre de l'assurance facultative est de 355,20€.



Offre réservée aux particuliers uniquement chez les distributeurs agréés pianos Yamaha. Sous réserve de changement de prix de la gamme Yamaha non connue à la date d'impression. Autres durées de remboursement possibles : 12/24/36/48 mois. Le coût du crédit est prise en charge par les distributeurs agréés PIANOS YAMAHA participant à l'opération et par YAMAHA MUSIC EUROPE RCS Meaux 497 785 063. Vous disposez d'un droit de rétractation. Sous réserve d'acceptation du dossier de crédit par Sofinco qui est une marque commerciale de CA Consumer Finance, SA au capital de 460 157 919 €. Siège social : rue du bois sauvage - 91038 Evry. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07008079 (www.orias.fr). Assurance facultative souscrite auprès de CACI LIFE (Décès), de CACI NONLIFE (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Permanente et Totale, Incapacité Temporaire Totale de Travail) et de FDELJA ASSISTANCE (Assistance). Cette publicité conçue par CA Consumer Finance est diffusée par votre distributeur Yamaha en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de CA Consumer Finance. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit à la consommation sans agir en qualité de prêteur.

PLV 05/2016 - Non en vente de l'impression.